

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
13 février 2023

Séance extra-ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 13 février 2023, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Cathy Perreault

MM. Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et greffière trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. APPEL D'OFFRES REGROUÉS MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 2. RÈGLEMENT 215-2023 (DÉMOLITION)**
- 3. RADARS NUMÉRIQUES INTELLIGENTS**
- 4. SUIVI DOSSIER DÉNEIGEMENT**

MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES REGROUPE – CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 021-2023

Considérant que :

- 1) Les contrats de collectes municipales des matières résiduelles se terminent le 10 juin 2023;
- 2) L'entrepreneur Fusion Environnement ne désire pas profiter de l'option de prolongation des contrats d'une année supplémentaire;
- 3) L'adjudication du contrat sera faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur;
- 4) La municipalité de St-Noël s'engage à procéder à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur bien que le montant de sa part puisse être supérieur à celui soumis par les soumissionnaires non-retenus;

En conséquence, sur une proposition de Mme Cathy Perreault, appuyée par M. Gaétan Landry et résolu unanimement de:

- 1) Mandater le service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer les travaux suivants :
 - effectuer la cueillette des données nécessaires à la préparation des documents d'appels d'offres;
 - préparer les trois devis appels d'offres regroupés pour les secteurs Ouest, Est et le secteur d'Amqui;
- 2) Autoriser le Service du Génie municipal à lancer les appels d'offres publics pour et au nom de la Municipalité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis de motion est donné par M. Guy Gendron, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement sur la démolition d'immeuble visant à encadrer les demandes de démolition pour l'un des six bâtiments de la municipalité inventoriés dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à octroyer au conseil municipal les fonctions conférées d'emblée à un comité de démolition.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

022-2023

Considérant que la Municipalité de Saint-Noël est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1^{er} avril 2023;

Considérant que le chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prescrit le contenu des règlements sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 215-2023 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 mars 2023 à la salle municipale située au 19-A Turcotte à Saint-Noël à compter de 19H30.

SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4

023-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;

Attendu que les municipalités de Val-Brillant, Sayabec, St-Cléophas, St-Moïse, St-Noël et St-Damase désirent présenter un projet d'achat de radar numérique intelligent dans le cadre de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Guy Gendron et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Noël s'engage à participer au projet d'achat de radar numérique intelligent et en assumer une partie des coûts ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;
- *Le conseil nomme la Municipalité de St-Cléophas organisme responsable du projet.*

DOSSIER DÉNEIGEMENT – SOUFFLEUR NEW HOLLAND

024-2023

- Considérant qu'il y a bris du souffleur New Holland ;
- Considérant que nous avons fait une déclaration du bris à notre assureur ;
- Considérant que nous sommes en attente de notre assureur pour savoir si le bris est couvert ou non ;
- Considérant que dans l'éventualité que le bris soit non-couvert, nous avons demandés des soumissions sur invitation;
- Considérant que nous avons deux soumissionnaires, soit :

Auto-Moteur RDL Inc	29 286.60 \$ plus taxes
New Holland Rimouski	45 137.22 \$ plus taxes

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission d'Auto-Moteur RDL inc. seulement dans l'éventualité que le bris soit non couvert par nos assurances.

LOCATION SOUFFLEUR

025-2023

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement de louer un souffleur pour le service de déneigement au coût de 3 000.00 \$ plus les taxes jusqu'à la fin de saison de Machinerie JN Thériault.

De lever la séance à 20h20.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire